

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du mercredi 13 mars 2024. Cette réunion fait suite à celle du 12 mars 2024 après convocation légale de ses membres en date du mardi 5 mars 2024 et qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 54

Nombre de présents : 20

Nombre de votants y compris les procurations (10) : 30

Nombre d'absents : 22

Nombre d'excusés : 2

Etaient présents : Christian BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, Jean-Pierre MANFROY, Christian POINT, Bernard MOLITOR, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Claude BLOMME, Danielle DRUESNES, Hélène DUMORTIER, Alain GERARD, Francine CAUCHETEUX, Nathalie MONIER, Patrick PIANA.

Etaient absents : Serge BERNARD, Aurèle HENAUT, Arnaud DECAGNY, Emmanuelle DELABRE, Michel DETRAIT, David DYSON, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, Pascal COBUT, Claude GARY, Alain BASLY, Alain DELTOUR, Guy ERPHELIN, Dominique GOBERT, Jean-Louis BAUDEZ, Luc BERTAUX, Francis DUPIRE, Dominique QUINZIN.

Etaient excusés : Lucien SERPILLON, Eric FEDDI, Martine LECLERCQ

Procurations : Michel LEFEBVRE à Alain BOUILLIEZ, Yvon MILLE à Bernard CARPENTIER, David ZELANI à Philippe BODIN, Patrick LANDA à Nicolas DOSEN, Mario NUZZOLO à Christian POINT, Thierry REGHEM à Bernard MOLITOR, André BERTEAUX à Colette WATREMEZ, Benoît GUIOST à Nathalie MONIER, André DUCARNE à Claude BLOMME, Zahra GHEZZOU à Patrick PIANA,

Monsieur Patrick PIANA est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 7-2024

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le Comité Syndical,

Vu le rapport du 18 mars 2024 ci-joint, par lequel le Président expose ce qui suit :

Le comité syndical est associé depuis la loi d'administration territoriale de la République du 6 février 1982, à la

préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires qui se déroule dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif,

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir le débat par les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-811 du 24 juin 2016,

Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui présentent les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, ainsi que toutes informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

A l'issue du débat de l'assemblée, conformément à la réglementation, le comité syndical prend acte du rapport d'orientations budgétaires de l'année 2024, et le débat est clos sans vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Philippe BODIN

Publié le.....
Notifié le.....
Transmis à la Sous-Préfecture le.....
Certifié exécutoire

Pour extrait conforme
Le.....